

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-85

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
		N° 2024-85

Subvention d'action spécifique de coopération décentralisée - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 10 ans, Bordeaux Métropole s'est engagée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, pour les populations qui en sont démunies dans les pays en développement en s'appuyant sur le dispositif de financements solidaires en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (loi Oudin Santini de 2005). Plus de 50 projets ont pu être co-financés dans plus de 16 pays pour une enveloppe totale de 2 000 000 €, et 1,6 million de bénéficiaires directs et indirects ont vu leurs conditions de vie améliorées.

Ainsi, considérant

- la loi Oudin-Santini (dispositions définies dans l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales),
- la convention du 21 février 2023 signé entre Bordeaux Métropole (Autorité Organisatrice) et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole (nouvel opérateur de Réseau) dédiant 200 000 € de son budget par an pour contribuer à un accès universel aux services de base,
- la délibération n°2023/346 permettant d'apporter un soutien à des projets de gré à gré sur nos zones de coopération,

il est proposé que Bordeaux Métropole poursuive son soutien aux actions de solidarité ou d'aides d'urgence pour faciliter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en co-finançant les deux projets détaillés ci-dessous et identifiés sur Hyderabad en Inde et Lima au Pérou, pour un montant total de 75 000,00 € (cf. détail des projets en annexe).

1. Projets proposés

2 dossiers ont été identifiés en 2023, pour des projets se situant en **Inde** et au **Pérou** :

- **Projet intitulé « Fournir et institutionnaliser un accès à l'eau salubre aux communautés urbaines pauvres marginalisées d'Hyderabad : L'eau salubre, un droit humain pour les communautés urbaines pauvres » porté par l'ONG SaciWATERS en Inde.**

D'ici 2030, l'Inde sera déficitaire de 50% en ressources en eau, et aujourd'hui encore, 75% des foyers indiens n'ont pas accès à de l'eau potable.

L'objectif de ce projet est de fournir un accès à l'eau potable aux communautés urbaines pauvres et marginalisées d'Hyderabad par la mise en œuvre de distributeurs automatiques d'eau (fixes et mobiles) sur dix sites présélectionnés.

Cette eau est fournie par la Mission Bhagiratha et est puisée dans les rivières Godavari et Krishna, connues pour leurs eaux de surface fraîches. Des purificateurs d'eau à base d'UV

ou par gravité seront utilisés et des contrôles de la qualité de l'eau seront mis en place régulièrement.

De plus, les distributeurs automatiques et les unités de purification seront raccordés à l'eau des établissements publics par un système de tuyauterie et de récupération de l'eau de pluie quand cela est possible. La création des sources d'eau fait donc partie intégrante du projet.

En outre, le projet intègre la participation des communautés et des différentes parties prenantes. En effet, la population concernée regroupe essentiellement des travailleurs migrants, des agents d'assainissement, des salariés journaliers non organisés, des sans-abris et des réfugiés climatiques, qui vivent tous dans des conditions précaires dans les quartiers informels.

Le projet prévoit également d'améliorer la place des femmes dans ces communautés et de favoriser leur indépendance économique.

Par ailleurs, ce projet a vocation à être développé comme un modèle évolutif qui pourra être dupliqué dans d'autres aires de la ville, voire du pays.

Enfin, il est prévu que soient mis en place des mécanismes institutionnels durables pour l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau, assurant ainsi la pérennité des installations.

Le budget total prévisionnel de ce projet s'élève à 105 630,00 € pour une demande de cofinancement de Bordeaux Métropole de 40 000,00 €.

PORTEUR DU PROJET	LIBELLÉ DU PROJET	COFINANCEMENT BORDEAUX MÉTROPOLE	AUTRES COFINANCEURS
SaciWATERS	L'eau comme droit humain pour les populations pauvres en milieu urbain	40 000,00 €	The Nana Nani Foundation : 27 715,00 € Qvantel Software Solutions Ltd : 27 715,00 €

- **Projet intitulé « L'eau pour tous » porté par l'Organisation à but non lucratif Techo au Pérou.**

Ce projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable des « Ollas Comunes » (soupes populaires) et des familles des quartiers défavorisés de Lima et d'encourager les pratiques de conservation de la ressource en eau de manière durable.

Son principal objectif est de mettre en place un système de stockage d'eau potable afin de garantir des conditions sanitaires optimales.

Des activités de sensibilisation seront mises en œuvre, axées sur l'utilisation responsable de l'eau, et la participation active de jeunes volontaires et la collaboration avec des alliés stratégiques tels que des entreprises privées, des fonds de coopération, des universités, des gouvernements locaux et la société civile, garantissent une action coordonnée et durable des solutions proposées.

Le projet vise à donner aux communautés les moyens de gérer leurs propres systèmes d'eau de manière efficace et durable. Cette stratégie permet non seulement de répondre aux besoins immédiats, mais aussi d'établir les bases d'un avenir plus résilient en termes de gestion de l'eau.

Le budget total prévisionnel de ce projet s'élève à 88 239,90 € pour une demande de cofinancement de Bordeaux Métropole de 35 000,00 €.

PORTEUR DU PROJET	LIBELLÉ DU PROJET	COFINANCEMENT BORDEAUX	AUTRES COFINANCEURS
--------------------------	--------------------------	-------------------------------	----------------------------

		MÉTROPOLE	
Techo Peru	L'eau pour tous	35 000 €	SELAVIP : 2 500,00 € PAVCO-WAVIN : 9 000,00 € SERVIS PIURA : 3 900,00 € ROTOPLAS : 2 000,00 € CAJA AREQUIPA : 13 000,00 € OTROS ALIADOS : 14 339,90 €

Ces deux projets ont fait l'objet d'une analyse technique. Une attention particulière a notamment été portée sur :

- la structure porteuse et sa domiciliation,
- la garantie de solidité et fiabilité de la structure (ancienneté, expérience, etc.),
- le pays et la zone géographique du projet,
- l'intérêt, le contenu, l'implication des acteurs locaux,
- l'éligibilité du budget total prévisionnel,
- l'appréciation globale du projet.

La formalisation sera effective à la signature d'une convention entre les porteurs de projets et Bordeaux Métropole, qui précisera notamment :

- le montant et les modalités d'attribution,
- les conditions de suivi et de contrôle de la réalisation du projet,
- les modalités d'évaluation de l'impact du projet,
- les engagements réciproques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1615.1.1 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2023/01/05 du 21 février 2023, garantissant le financement et la continuité de l'action de solidarité internationale et de coopération décentralisée par la convention signée entre Bordeaux métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole

VU le contrat d'objectif conclu entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, en date du 08 mars 2022

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT, l'intérêt de Bordeaux Métropole pour ce dispositif,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux organismes mentionnés ci-dessous les subventions suivantes :

- SaciWATERS : 40 000,00 €,
- Techo Peru : 35 000,00 €,

Soit un total de 75 000,00 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, en vue de la réalisation des projets mentionnés, et dans la limite des montants ainsi définis, à signer les conventions bipartites avec chacune des associations concernées.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget principal - chapitre 65 – article 657382 ou 65748 – fonction 732.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Céline PAPIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	